

Présentation de la liste de Bandol Ambitions
et axes du projet de ville

Marc
BAYLE

Ensemble, une nouvelle
ambition pour Bandol



BANDOL
Ambitions

Avec
le soutien
de **IR**
les
Républicains

Fort des contacts entretenus depuis plusieurs mois avec nombre de Bandolais et des expertises menées par les groupes de travail portés par l'équipe de Bandol Ambitions, je suis heureux de présenter aujourd'hui une première vague de propositions portant sur l'aménagement de l'espace, l'action culturelle, le soutien à la petite enfance et la démocratie coopérative.

Une autre série de propositions suivra.



Découvrez ici les 10 premières propositions du projet de ville construites avec vous

1 SÉCURITÉ : DES MOYENS RENFORCÉS POUR TOUS NOS QUARTIERS

- Lancer un état des lieux de la **prévention de la délinquance** dès l'entrée en fonction de la nouvelle municipalité ;
- Généraliser la vidéoprotection, qui offre de vraies garanties ;
- Réexaminer la convention de coordination entre la police nationale et la police municipale ;
- Elaborer un contrat annuel de tranquillité publique, prenant mieux en compte le caractère évolutif des problématiques de sécurité, en concentrant les actions sur les micro-secteurs définis en fonction de la gravité et de la répétition des problèmes rencontrés ;
- Produire une revue d'effectif des moyens de la police municipale, devant tenir compte du renforcement de l'exercice de la police des baignades et de la généralisation des patrouilles dans tous les quartiers de la ville ;
- Demander la désignation de policiers « référents de sûreté », agents ayant suivi une formation spécifique, et experts de la prévention technique de la malveillance, réalisant des études de sûreté et de sécurité préalables à certaines opérations d'aménagement urbain ;
- Créer un groupe **partenariat opérationnel** de sécurité (GPO) pour lutter contre les cambriolages, les vols par effraction et le trafic de drogue ;
- Réactiver le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, instance capitale de coproduction de sécurité entre les acteurs publics et la population ;
- Présence régulière de référents de la police municipale lors des réunions des comités de quartier afin que la population puisse informer directement les équipes des besoins et des problèmes.

2 BANDOL MOBILITÉS : UNE VILLE FACILE À CIRCULER, UNE VILLE FACILE À STATIONNER

- Construire un **plan de mobilité**, en accord avec la communauté d'agglomération, qui dispose de la compétence statutaire en l'espèce ;
- Désengorger la circulation sur le port en évitant une concentration massive de stationnement à son extrémité (stade), et en multipliant des parkings dans le centre, en amont du front de mer (gare, GRDF, secteur de la poste, etc.) ;
- Création d'un **pôle multimodal** à la gare ;
- Mettre en place un dispositif de navettes urbaines au sein dudit plan de mobilité ;
- Envisager des parkings de délestage en entrée de ville (cole de Rene, Grands Ponts).
- Explorer les possibilités de partenariats mixtes.



3 PROTÉGER L'ÉQUILIBRE DE NOTRE LITTORAL : UN IMPÉRATIF ÉCOLOGIQUE, UNE NÉCESSITÉ TOURISTIQUE

- Ne pas céder à la surenchère de l'occupation des véhicules sur le bord de mer qui doit retrouver un caractère naturel ;
- Préserver, voire restaurer les espaces très proches de la mer, qu'ils soient en zone urbaine ou en zone naturelle ;
- Mettre en place des plantations le long des voies d'accès au littoral en ménageant les percées visuelles ;



- Préserver la servitude de passage des piétons le long du littoral ;
- Limiter la constructibilité sur le front de mer ;
- Rendre le parking du Capelan à son état naturel ;
- Mettre en place une commission consultative, associant la municipalité aux différents groupements d'acteurs concernés par la gestion du littoral (Sogeba, acteurs du nautisme, pêcheurs, plagistes, plongeurs, associations), pour travailler à une stratégie de gestion de notre littoral et création d'un service municipal « Mer et littoral » ;
- S'associer au processus de lancement d'un contrat de baie, sous l'angle intercommunal ;
- Restructurer les locaux de la plage du Casino pour la création d'un **Pôle de la Mer** (expositions, séminaires, colloques...).

4 CŒUR DE VILLE : L'AMBITION RETROUVÉE

- **Multiplier les liens** entre le quai et les autres rues du centre, créant ainsi une synergie entre les différents lieux, favorisant une dynamique économique de l'ensemble du centre ;
- Engager en faveur des rues adjacentes au port un plan très ambitieux de **mise en valeur** pour garder un cœur de ville commerçant et attractif pour tous, avec la mobilisation de moyens financiers ;
- Saisir les opportunités de **liaisons piétonnes** ;
- Lancer une action d'amélioration de l'habitat en termes énergétiques et architecturaux ;

- Procéder à la **revitalisation de la fonction commerciale du centre-ville** autour d'un agenda « Commerces en cœur de ville », avec la recherche d'un label favorisant ainsi la mise en réseau, l'échange de bonnes pratiques et la mobilisation d'expertise ;
- Mettre sur pied une organisation nouvelle et professionnelle avec l'institution d'un manager de centre-ville pour favoriser l'attractivité globale, en concertation avec les associations représentatives des commerçants.

5 POUR NOS QUARTIERS : UN PLAN « QUALITE DE VIE »

- Proposer un plan « **Bandol vert et bleu** » à chaque quartier afin qu'il décide lui-même de son embellissement et de sa végétalisation ;
- Végétaliser l'ensemble des voies descendantes vers le port ;
- Favoriser le traitement végétal des parcelles aux abords des voies au moyen notamment de l'aménagement des règles du PLU ;
- Faire participer les Bandolais aux **opérations de revégétalisation**, autour d'un dispositif participatif de plantations dans les rues (pieds de façades, pieds d'arbres, jardinières, petits délaissés), constitutives de mini trames vertes intra-quartiers, favorables à la biodiversité ;

- Adopter le principe « **un quartier : un parc familial** », et ce afin que chaque quartier dispose d'un poumon vert, lieu de convivialité et cœur de quartier ;
- Mettre en place un **projet d'aménagement autour des commerces de proximité**, fondé sur la qualité paysagère dans les quartiers ;
- Elaborer un programme d'actions en faveur des quartiers excentrés, en lien avec leurs comités de quartier, tels Cole de Rene, Poutier, Vallongue, Naron. Ouvrir un débat sur la question de la mise aux normes en matière du tout-à-l'égout et de l'éclairage, sujet qui méritera une confrontation ouverte des points de vue.

ENGAGER UNE VALORISATION DOUCE ET RAISONNÉE



Remettre en cohérence les différentes facettes de la ville pour une identité unique



Secteur d'activités artisanales et commerciales

LES MATTES

VALLONGUE

LA PEYRIÈRE

GARE

PIERREPLANE

Le littoral naturel

Donner de la qualité paysagère aux centres de quartier

Contenir les véhicules en entrée de ville

Vers une station multimodale et des parkings en amont du port



un flanc de colline qui regarde la mer

Des vues sur mer omniprésentes à préserver



Rendre sa place à l'eau dans la ville (fontaines, ruisseau sec)



Utiliser le végétal contre le risque d'inondation et de ruissellement urbain

Des axes de projets...



Le paysage, lien entre ville & nature, un outil d'aménagement social et touristique



Raccord du paysage entre littoral naturel et littoral artificiel

Plan d'étude, non contractuel

6 PARTICIPATIF, COMPÉTITIF, ATTRACTIF : UN PORT QUI RENOUVE AVEC SA PROPRE HISTOIRE



Conforter la maîtrise communale du port de Bandol

- Engager un audit externe sur la gouvernance et les conditions de fonctionnement de la Sogeba ;
- Retirer de la Sogeba ses attributions indues (gestion du Val d'Aran, Maison des Vins) ;
- Nouer un nouveau dialogue, en confiance et sérénité, avec le monde du nautisme, la concertation avec lui étant la règle avant toute prise de décision et cessation de lui imposer des normes tatillonnes ;
- Viser la bonne administration des services portuaires (distribution du carburant, réfection des pannes, dragage des fonds, gestion de l'accueil) ;
- Réexaminer les modalités d'application au port de Bandol de l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la

propriété des personnes publiques ;

- Mettre en œuvre l'obtention de la certification « Ports propres ».

UNE ZONE DE SERVICES CONFORTÉE ET RESTRUCTURÉE

Renforcement et mise en valeur de la zone de services du Grand Vallat

- Mettre en place un plan de restructuration des dessertes ;
- Etudier les possibilités de gestion de la zone inondable par des aménagements en amont du Grand Vallat, dans une démarche intercommunale ;
- Permettre l'implantation nouvelle de services.

7 DU PATRIMOINE AU NUMÉRIQUE : LA CULTURE AU SERVICE DE NOTRE IDENTITÉ

- Etudier la création d'un **Centre du patrimoine et de l'histoire de Bandol**, consolidant l'identité de la ville ;
- Préparer un « **Parcours sur l'identité de Bandol** » autour des écrivains, des artistes et des chefs d'entreprise qui ont marqué l'histoire de la ville ;
- Développer l'apprentissage des arts plastiques ;
- Ouvrir des « Carnets de voyage » notamment au profit des croisiéristes et des touristes ;
- **Renouer avec la Fête des vins**, en lien avec la communauté d'agglomération ;
- Préparer un dispositif ambitieux d'animation, l'hiver (foire aux santons, fête des lumières par exemple) et l'été (manifestations déambulatoires, possibilité d'associer le théâtre de rue, manifestations musicales au Parc du Canet...) ;

- Redynamiser la galerie Ravaisou ;
- Sensibiliser les enfants à toutes formes d'art ;
- Lancer les études préalables visant à la création d'une Maison des Jeunes, avec une orientation forte vers le développement du numérique.



8 NOS ÉCOLES : SÛRES, ACCUEILLANTES... ET ÉCOLOS !

- Ambassadrices de la transition écologique : tri à 100% des déchets, formation aux éco-gestes, fin du gaspillage alimentaire, végétalisation des cours d'école ;
- **Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap** dans les activités périscolaires, et sensibiliser l'ensemble des personnels et écoliers, au moyen notamment du **recrutement d'accompagnants** prévu dans le cadre de la récente conférence nationale du handicap ;
- Accélérer la transition alimentaire dans les cantines scolaires (mise en place de circuits courts d'approvisionnement et préparation des repas... la cantine comme outil pédagogique).
- Réexamen de certains emplois (accompagnateurs des enfants de l'école du Bois Maurin, édu-

cateur sportif et infirmière à l'école Octave Maurel, recrutement d'emplois d'animateurs contractuels à expertiser) ;

- Examiner et améliorer les conditions d'accueil des enfants du Bois Maurin aux services culturels et de l'accès des enfants en situation de handicap à la restauration scolaire.



9 LES SPORTS À BANDOL : UN NOUVEL ÉLAN S'IMPOSE

En termes de « sport-santé » :

- Proposer un centre de loisirs adulte municipal, notamment au profit des personnes en situation de handicap, les seniors, autour d'activités physiques en jours ouvrables, de remise en forme, de randonnée, etc. ;
- Pour tous : remettre en état le gymnase municipal et mettre sur pied une Maison Sport-Santé ;

En termes de « sport éducatif » :

- Favoriser les initiations au sport pour les tout-

petits dans les écoles maternelles et primaires, en s'appuyant sur des éducateurs sportifs diplômés ;

En termes de « sport-loisirs » :

- Créer au cours de la mandature une école de rugby ;
- Développer le partenariat avec le mouvement sportif bandolais ;
- Etudier au sein de la communauté d'agglomération la possibilité de la création d'une piscine intercommunale.

10 RETROUVER UNE GESTION OUVERTE ET CONVIVIALE

- Rendre la parole à des comités de quartier, désignés démocratiquement, constitués sous la forme d'associations « loi de 1901 », maîtres de leur organisation et de leur fonctionnement, qu'ils aient droit au chapitre municipal, faisant entendre leurs préoccupations, leurs attentes, leurs observations, leurs préconisations et leurs critiques. Adaptation de la municipalité dans sa nouvelle organisation, tant au niveau des élus que des fonctionnaires, à la problématique des quartiers ;
- Mettre en place une programmation pluriannuelle des travaux dans les quartiers ;

● Activer la commission consultative des services publics locaux, certes non obligatoire pour une commune comme Bandol, mais dont l'institution s'avère importante pour impliquer davantage les Bandolais dans l'administration de de leur ville ;

- **Créer une vraie démocratie coopérative**, par un droit d'initiative citoyen. Dès lors que 10% des électeurs en font la demande, un sujet pourra être débattu en conseil municipal ;
- Instaurer un médiateur communal ;
- Organiser une grande consultation à mi-mandat, afin d'effectuer un bilan de l'action menée et d'enrichir les orientations pour les 3 prochaines années.



- 1 Marc BAYLE**
67 ans *Avocat, préfet (er)*
- 2 Martine HENRIOT**
68 ans *Architecte-urbaniste*
- 3 Gérard MINO**
69 ans *Avocat*
- 4 Floriane CERCIO**
43 ans *Commerçante*
- 5 Philippe LEFEVRE**
67 ans *Médecin*
- 6 Frédérique CONNAT**
54 ans *Médecin*
- 7 Phillippe LECLERCQ**
58 ans *Chef d'entreprise*
- 8 Sylvie LOGEAIS**
57 ans *Monitrice de plongée sous-marine*
- 9 Marc DE ROUGEMONT**
47 ans *Educateur sportif,
ancien joueur de l'équipe de France de rugby à 15*
- 10 Carine PINET**
46 ans *Technicienne de voirie dans l'espace public*
- 11 Christian GICQUEL**
67 ans *Chef d'entreprise, sauveteur en mer*
- 12 Emeline OLIVE**
34 ans *Employée de commerce*
- 13 Jean-Michel ROSSI**
56 ans *Ancien cadre d'entreprise EDF*
- 14 Audrey VACANCE**
41 ans *Infirmière libérale*
- 15 Pierre GOMPEL**
72 ans *Retraité expert-comptable*
- 16 Nathalie CAUNE**
51 ans *Graphiste-designer*
- 17 Ethan DANI**
22 ans *Directeur en restauration*
- 18 Marie-Hélène PEPINO**
49 ans *Contrôleuse de gestion*
- 19 Michel SIORAT**
78 ans *Retraité ingénieur*
- 20 Véronique PAGANO**
47 ans *Commerçante*
- 21 Bernard MOLINA**
60 ans *Ecrivain*
- 22 Catherine SAUVAN**
73 ans *Retraîtée infirmière*
- 23 Philippe ROMETTE**
62 ans *Chef d'entreprise*
- 24 Agnès MALDONADO**
76 ans *Retraîtée ministère de la justice*
- 25 Maurice CALMEL**
82 ans *Retraité du commerce*
- 26 Valérie CHAZAL**
55 ans *Secrétaire administrative d'entreprise*
- 27 Pierre LASSERRE**
71 ans *Commissaire général de la Marine (2e S)*
- 28 Viviane GOUX**
89 ans *Retraîtée orthopédiste*
- 29 Marcel BOGI**
75 ans *Retraité du commerce,
maire-adjoint honoraire de la ville de Bandol*

